LIGUE DE FOOTBALL DES HAUTS DE FRANCE



Ballon type n°5: des U15 aux seniors H et en seniors F

Sphérique

Cuir ou autre matière adéquate.

Circonférence : 68 cm au moins et 70 cm au plus. Poids : 410 g au moins et 450 g au plus. Pression : 0,6 à 1,1 atmosphère (600 à 1100 g/cm²).

Ballon type n°4 : U11 et U13

Circonférence : 63,5 cm au moins et 66 cm au plus.

Poids: 350 g au moins et 390 g au plus.

Les autres caractéristiques sont identiques au ballon n°5.

Ballon type n°3: U7 et U9

57 à 60 cm - 280 à 320 g - 0,8 à 1,1 Bar.

N.B.

 Paur les U8, U10 ou U14, la taitle du ballon est définie par les Ligues organisatrices de ce type de compétitions.

Fourniture de ballons

- Les ballons sont fournis par le club visité qui devra en mettre à disposition de l'arbitre autant que nécessaire.
- Sur terrain neutre, chaque équipe fournira un ballon. Le club organisateur en tiendra d'autres à la disposition de l'arbitre.
- · Lors d'un match en nocturne, un ballon blanc sera obligatoirement utilisé.
- Dans tous les cas, l'arbitre est le seul habilité à désigner le ballon à utiliser. Il, sera également le seul à pouvoir autoriser le changement de ballon en cours de partie.

Ballon défectueux

Si le ballon éclate ou est endommagé en cours de match :

Arrêt du jeu, Changement et vérification du nouveau ballon par l'arbitre. Reprise du jeu par balle à terre à l'endroit où le premier ballon est devenu défectueux. (S.R.P. Loi 8).

Si le fait se produit alors qu'il n'est pas en jeu, avant l'exécution d'une remise en jeu :

Le jeu sara repris consécutivement à l'arrêt. Si l'arbitre estime que le ballon a éclaté au moment où il a été botté (celui-ci n'ayant pas été mis en jeu) le coupsera recommenté.

Si le fait se produit lors d'une remise en jeu en faveur de la défense dans sa surface de réparation alors que le ballon n'est pas sorti ;

Le ballon est en jeu à partir du moment où il a été botté et a bougé. Carbitre effectuera une balle à terre donnée au gardien de but.

Si le fait se produit lors de l'épreuve des tirs au but :

Le tir au but sera à recommencer si le ballon est devenu défectueux sur le coup de pied ou arant de pénêtrer dans le but (ou avant de toucher le gardien ou un montant). S'il devient défectueux après avoir touché le gardien ou un montant de but : fir comptabilisé rul.

Question 1

Que doit faire l'arbitre si, en cours de jeu, le ballon est arrêté dans sa course par un corps étranger (spectateur, chien, etc...)?

Carbitre arrête le jeu. Celui-ci sera repris par une balle à terre à l'endroit où le ballon est entré en contact avec ce corps étranger (S.R.P. Lei 8). Si le fait se produit lors d'une remise en jeu pour L'équipe défendante dans sa

surface de réparation, la balle à terre sera donnée au gardien de but.

Question 2

Un but vient d'être marqué. L'arbitre a indiqué le centre du terrain et se dirige vers celui-ci.Le gardien de but vient lui faire constater que le ballon est dégonflé et conteste naturellement la validité du but. Décisions ?

Dans tous les cas, changement et vérification du nouveau ballon par l'arbitre. Si le ballon est devenu défectueux après avoir franchi entièrement la ligne de but, l'arbitre accordera le but. Reprise du jeu par coup d'envoi. Si le ballon est devenu défectueux avant de pénétrer dans le but, l'arbitre refusera le but et reprendra le jeu par une balle à terre donnée au gardien de but.

Question 3

Alors que le ballon est en jeu, l'arbitre s'aperçoit qu'un second ballon se trouve sur le terrain. Décisions ?

Si l'arbitre estime que le second ballon n'interfère pas dans le jeu, il laisse celui-ci se dérouler et fait évacuer le second ballon au premier amêt de jeu. Si l'arbitre estime que le second ballon interfère dans le jeu, il doit arrêter immédiatement le jeu, faire évacuer le second ballon et reprendre le jeu par une balle à terre à l'endroit où se trouvait le premier ballon lorsque le jeu a été arrêté. La balle à terre sera donnée au gardien de but si le premier ballon se trouvait dans la surface de réparation.

